

Séance plénière du 13 avril 2017

Le Conseil départemental confirme sa gestion financière responsable, avec zéro euro d'augmentation d'impôts et 1 milliard d'investissement



Les élus départementaux se sont réunis en séance plénière dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département le jeudi 13 avril 2017.

Vingt dossiers étaient à l'ordre du jour de cette séance publique, dont :

- 1) le compte administratif 2016 (pages 1 à 3).
- 2) la taxe foncière (page 4).
- 3) le schéma départemental des achats responsables (page 5).
- 4) le syndicat mixte des ports du Bassin d'Arcachon (page 5).
- 5) le Fonds d'appui aux politiques d'insertion (page 6).
- 6) la nouvelle édition des *Scènes d'été en Gironde* (page 6).

1) Compte administratif 2016

Le compte administratif (CA) correspond à la clôture de l'exercice budgétaire 2016 et répertorie l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées dans l'année.

C'est un élément important dans l'analyse des finances de la collectivité, puisqu'il permet de constater l'exécution du budget et de mesurer l'adéquation des résultats aux objectifs fixés.

Le compte administratif 2016 se caractérise par l'atteinte des objectifs de la stratégie budgétaire et financière, à savoir :

- > la maîtrise des dépenses de fonctionnement
- > le maintien d'un bon niveau d'épargne et de ratios d'endettement bas
- > la priorité à l'investissement avec l'objectif d'1 milliard d'euros sur la mandature, priorisé sur la politique éducation et collèges

Suite en page 2

Contacts presse

Typhaine Cornacchiari : 05 56 99 65 26 - 06 18 18 22 44 - typhaine.cornacchiari@gironde.fr
Laurent Gazal : 05 56 99 33 59 - 06 10 78 76 02 - l.gazal@gironde.fr

Site : Gironde.fr - Facebook : [Département de la Gironde](#) - Twitter : [@gironde](#)

1) Compte administratif 2016 (suite)

L'année 2016 a été marquée par la poursuite de la contribution départementale à la résorption des déficits publics. Toutefois, grâce à une gestion rigoureuse, le résultat global de clôture du budget principal présente un excédent qui s'élève à 35,5 millions d'euros, contre 21,3 millions d'euros en 2015. Celui-ci permettra de couvrir entre autre les reports (10,4 millions d'euros) qui seront votés lors du budget supplémentaire en juin 2017.

Les dépenses de fonctionnement (1 359,3 millions d'euros, hors frais financiers) sont en progression sous l'effet des dépenses de solidarité qui atteignent 842,5 millions d'euros (+35 millions d'euros). Les dépenses d'intervention (SDIS, transports, dotations collèges, subventions, FSL...) s'élèvent à 213 millions d'euros, en diminution de 3%, notamment sur les subventions de l'action économique (-2,8 millions d'euros) impactées par la réforme territoriale.

Malgré la diminution des dotations de l'Etat de 25,6 millions d'euros et la perte du fonds de solidarité (5,8 millions d'euros), le produit des droits de mutation, recette particulièrement sujette aux aléas du marché, a permis aux recettes de fonctionnement de progresser plus vite que les dépenses. En effet, ces recettes (1 527,4 millions d'euros hors cessions) sont en hausse de 47 millions d'euros, portées par les droits de mutation (+10,60 %) et les recettes de fiscalité directe (+7,50 %).

Les charges financières ont diminué grâce à une recherche de financements diversifiés qui ont été facilités par la reconduction de la notation financière « AA- avec perspective stable » (agence Standard & Poor's).

L'épargne brute dégagée s'élève ainsi à 152 millions d'euros (en progression de 11 millions d'euros par rapport à 2015). Le taux d'épargne avoisine les 10 %.

Ces efforts ont permis au Département d'investir 190 millions d'euros sur le territoire girondin : 124 millions d'euros au titre du patrimoine départemental et 66 millions d'euros sous forme de subventions, dont 25 millions d'euros en faveur des communes et des communautés de communes.

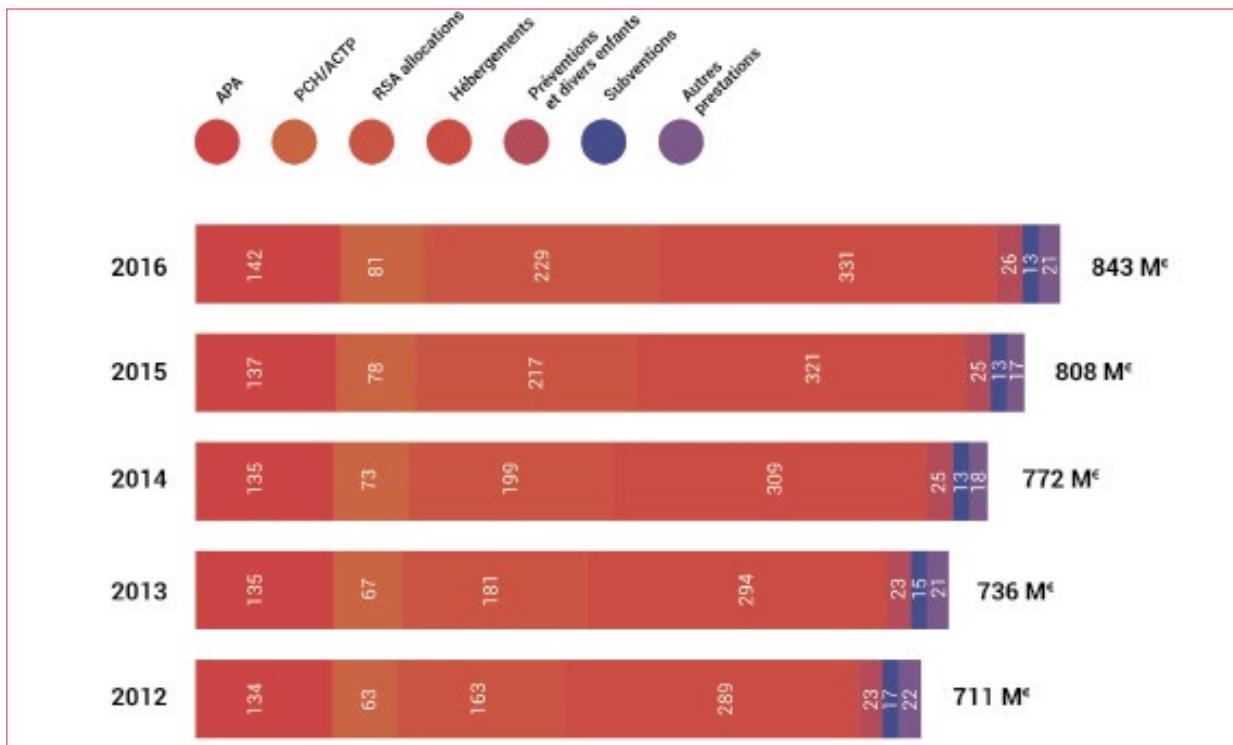
Les recettes d'investissement propres, issues principalement du fonds de compensation pour la TVA (19,5 millions d'euros) atteignent 35,1 millions d'euros, auxquelles s'ajoutent les cessions d'immobilisation pour 9,3 millions d'euros.

Le financement des investissements est assuré pour plus de la moitié par l'épargne nette du remboursement de la dette (50 millions d'euros) et pour 23% par les recettes propres, procurant ainsi un taux d'autofinancement de 80%.

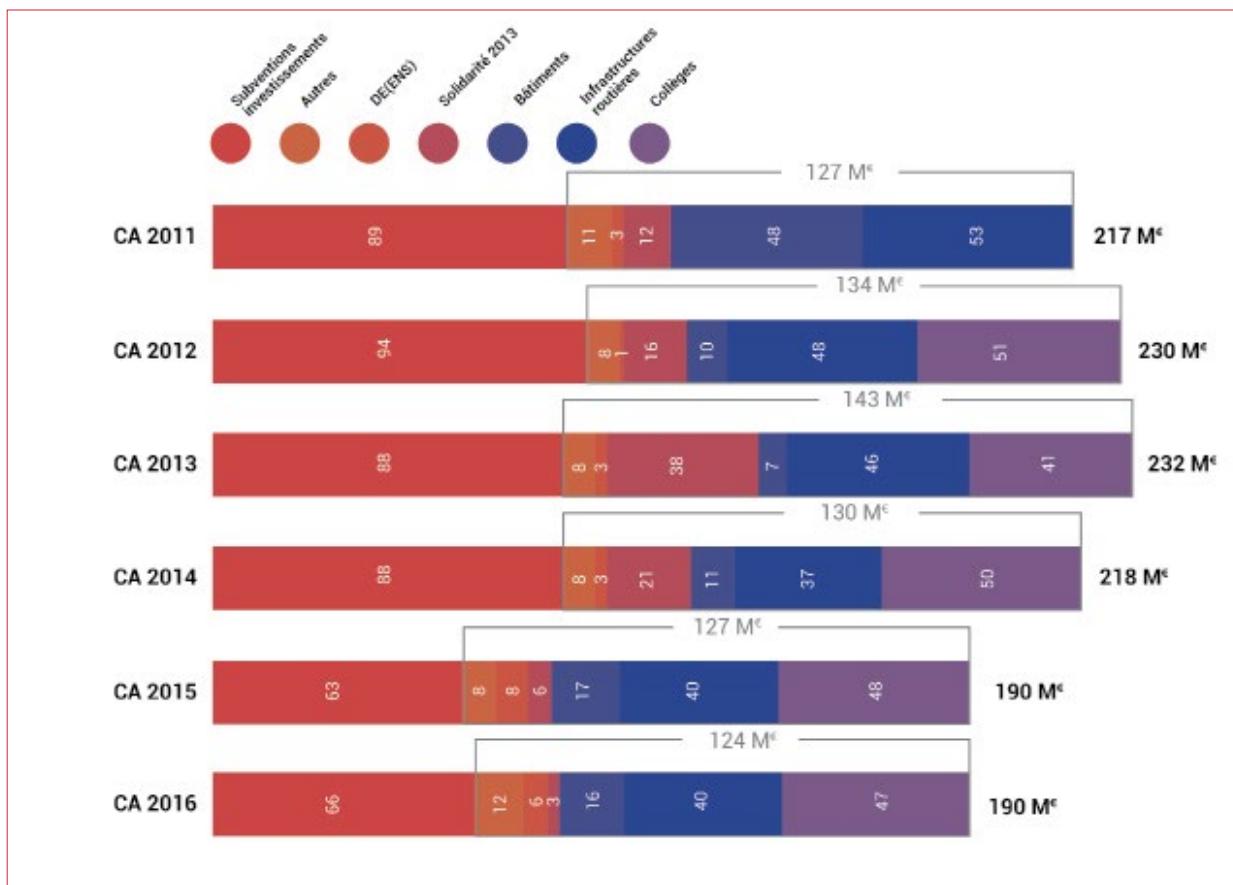
L'encours de dette du budget principal évolue peu (+ 8 M€) à 684 millions d'euros. La capacité de désendettement départementale est donc ramenée à 4,5 ans (contre environ 8 ans en moyenne pour les départements).

1) Compte administratif 2016 : les chiffres clés

Les dépenses de solidarités humaines en 2016



Les dépenses d'investissement en 2016



2) Taxe foncière, pas de hausse d'impôts

C'est dans un **contexte de bouleversements institutionnels et financiers pour le Département - mise en œuvre de la loi Notre, poursuite de la contribution au redressement des finances publiques, impacts de la loi de finances 2017** - que les élus déterminent le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2017.

La fiscalité directe par la Direction régionale des finances publiques concerne :

- > **les dotations de péréquation** : qui sont prélevées à hauteur de 4,1 millions d'euros sur la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP : 23,9 millions d'euros) et de 1,3 million d'euros sur la dotation de compensation pour transferts de compensations d'exonération de fiscalité (DCTCE : 7,8 millions d'euros) ;
- > **Le fonds national de garantie individuelle (FNGIR)** stable à 21,7 millions d'euros;
- > **Les allocations compensatrices** : qui, compte tenu de la refonte de la dotation d'ajustement, s'établissent à 8 millions d'euros, soit une diminution globale de 22 % par rapport à 2016 ;
- > **La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** : dont le montant prévisionnel est de 88,3 millions d'euros, contre 168 millions d'euros en 2016. Cette diminution de 47 % prend en compte la réduction de 25 points de la part de CVAE revenant à la collectivité pour accompagner les transferts de la compétence transports ;
- > **Le produit de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseau (IFER)** pour un montant de 9,1 millions d'euros, montant comparable à 2016 ;
- > **Le produit de foncier bâti** dont les bases prévisionnelles notifiées pour 2017 affichent une progression de 2,29% (dont 0,4% d'actualisation forfaitaire) traduisant un ralentissement par rapport aux années précédentes.

Conformément aux engagements pris par la majorité sur la stabilité de la pression fiscale pour 2017, les élus ont voté en faveur du maintien du taux de foncier bâti à 17,46 %.



3) Le Département agit pour des achats responsables

Le schéma des achats responsables détermine les objectifs de passation des marchés publics en y incluant des critères d'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés et a une ambition environnementale. Il vise également à la promotion d'une économie circulaire.

Ce schéma devient le document opérationnel de mise en œuvre de la charte de la commande publique.

Ce plan se décline selon deux types d'objectifs :

- > **des objectifs stratégiques : insertion, environnement, égalité Femmes - Hommes...**
- > **des objectifs opérationnels : poursuite de l'exemplarité de la commande publique départementale** (clause sociale, marchés d'insertion, économie sociale et solidaire...).

Afin d'inciter les petites et très petites entreprises à répondre davantage aux appels d'offre, le Département a mis en place une série de rencontres en Gironde.

>>> Téléchargez le 1^{er} bilan de la charte de la commande publique au service de l'économie girondine, en cliquant ici

>>> Téléchargez la charte de la commande publique, en cliquant ici

4) Syndicat mixte des ports du Bassin d'Arcachon

La loi NOTRe, dans son article 22, introduit différentes dispositions relatives aux ports départementaux et notamment que la « propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion » peuvent être transférés aux autres collectivités territoriales ou à leurs groupements dans le ressort géographique desquels sont situées ces infrastructures.

Porté par la conviction que la préservation du bassin d'Arcachon, de son environnement écologique et de son activité économique, le Département a fait le choix d'initier une démarche de concertation avec les communes pour une gouvernance concertée des ports départementaux.

Plusieurs étapes ont précédé l'organisation du transfert : **proposition de constitution d'un syndicat mixte par Jean-Luc Gleyze** (août 2015), acte de candidature des collectivités auprès du Département avant le 31 mars 2016, etc.

Le Département, lui aussi, a fait acte de candidature pour le maintien de sa compétence pour les ports suivants situés sur le Bassin d'Arcachon :

- > La Teste Centre et Rocher à la Teste de Buch ;
- > Meyran, Gujan la Passerelle, Larros, Canal, la Barbotière et la Mole à Gujan Mestras ;
- > Taussat et Cassy à Lanton ;
- > Port ostréicole à Andernos les Bains ;
- > Port ostréicole d'Arès.



Par ailleurs, les communes de Lanton (port de Fontainevieille) et Andernos (port du Betey) ont été convaincues du bien fondé d'intégrer également leurs ports de plaisance dans cette nouvelle structure.

Ainsi, le syndicat mixte des ports du bassin d'Arcachon est composé des membres suivants : le Département de la Gironde, les communes d'Andernos les Bains, Ares, Lanton et la Teste de Buch.

Administré par un Conseil syndical constitué de 9 délégués, il a pour objet d'assurer la gestion du domaine portuaire et d'y exercer le pouvoir de police portuaire, d'entretenir les infrastructures et de réaliser les investissements nécessaires.

5) Fonds d'appui aux politiques d'insertion

La loi de finances 2017 adoptée le 20 décembre 2016 a créé, dans son article 89, un **Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI)** doté de 50 millions d'euros. Ce fonds constitue un **appui aux Départements qui s'engagent à renforcer leurs politiques d'insertion.**

La mobilisation du FAPI repose sur un engagement volontaire du Département formalisé par la **signature d'une Convention d'Appui aux Politiques d'Insertion (CAPI)** au plus tard le 30 avril 2017 entre le Département et l'Etat.

Ce conventionnement engagera le Département de la Gironde à inscrire chaque année des crédits d'un montant au moins égal à 95% des crédits de l'année précédente.



En outre, la convention prévoit un **socle commun d'objectifs comportant des actions d'insertion prévues par la loi RSA et des actions visant à renforcer les coopérations entre acteurs**, selon les choix du Département, ainsi qu'un engagement de 4 actions supplémentaires résultant des priorités nationales et ou départementales et visant à renforcer leurs politiques d'insertion. Ces éléments étant en cours de négociation avec les services de l'Etat, le contenu de la CAPI est susceptible d'évoluer à la marge.

Pour 2017, l'Agence de services et de paiement a notifié au Département de la Gironde une dotation prévisionnelle de 1,37 millions d'euros.

A l'issue du processus de signature des CAPI entre l'Etat et les Départements concernés, la Direction générale de la cohésion sociale procédera au calcul de la répartition définitive de l'enveloppe sur la base des besoins des territoires et de leur situation financière.

Ce dispositif va notamment permettre de **renforcer et d'adapter les processus d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA**. Par ailleurs, le Département va pouvoir déployer ou créer des nouveaux dispositifs favorisant la mobilité : projets de plateforme mobilité dans le Médoc et sur le Bassin, mais aussi, insertion par l'activité économique.

6) Nouvelle édition des Scènes d'été en Gironde !

A travers les *Scènes d'été en Gironde*, le Département souhaite :

- > favoriser l'accès à la culture pour tous les girondins ;
- > contribuer au développement équilibré des territoires ;
- > soutenir l'emploi culturel ;
- > conforter l'aide aux associations en Gironde.

Pour l'édition 2018, la collectivité a simplifié les modalités de candidature des équipes artistiques, renforcé l'accompagnement apporté par le Département, et favoriser une meilleure diffusion des projets artistiques sur le territoire girondin.



Isabelle Dexpert, vice-présidente chargée de la jeunesse, de la culture, du sport et de la vie associative présente l'édition 2017 des *Scènes d'été en Gironde* lors d'une conférence de presse qui se déroulera le jeudi 18 mai 2017, à 11 heures.

page 6

Contacts presse

Typhaine Cornacchiari : 05 56 99 65 26 - 06 18 18 22 44 - typhaine.cornacchiari@gironde.fr
Laurent Gazal : 05 56 99 33 59 - 06 10 78 76 02 - l.gazal@gironde.fr

Site : Gironde.fr - Facebook : [Département de la Gironde](#) - Twitter : [@gironde](#)

